

REVUE NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

FONDÉE PAR

M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS

GÉNÉALOGISTE-PALÉOGAPHE, EX-RÉDACTEUR EN CHEF DE L'UNION DE L'OUEST, ET VICE-PRÉSIDENT
DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS (SECTION DES BEAUX-ARTS ET BELLES-LETTRES)

ET PUBLIÉE PAR

M. L. SANDRET

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues.

Nouvelle série. — Tome Troisième



PARIS

LIBRAIRIE HÉRALDIQUE DE J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1867

REVUE

NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME

MM.

ARBAUMONT (Jules d').
BARTHÉLEMY (Anatole de).
BELLEVAL (René de).
BUET (Charles).
CAVROIS (Louis).
CHAMPION (Honoré).
DEMARSY (Arthur).
DESVOYES (L.-P.).
FINOT (Jules).
FONTENAY (H. de).
GOETHALS, de Bruxelles.
JOYANT (F. le).
LACROIX (Paul).

MM.

MELLEVILLE.
MORINERIE (L. de La).
ORLAC (Ch. d').
PANHARD (Félix).
RENCOGNE (G. de).
SAINT-MAURIS (René de).
SANDRET (Louis).
SÉNEMAUD (Ed.).
SORNAY (comte de).
THÉZAN (Denis de).
TRAVERS (Émile).
TRUCHARD DU MOLIN.

LES COMANS

Directeurs de la Manufacture de Tapisseries des Gobelins

1601-1661



U nom de l'art industriel, je crois utile de publier un document généalogique sur la famille de Comans, qui a eu le monopole de la direction des tapisseries des Gobelins pendant soixante années, jusqu'au jour où cette manufacture reçut de Louis XIV une nouvelle organisation inspirée par Colbert.

Une des pensées dominantes de Henri IV était le développement de l'industrie. C'est lui qui conçut le projet d'introduire en France l'art des tapisseries tel qu'il se pratiquait dans les Pays-Bas. Il lui fallut combattre les idées bien arrêtées de Sully, qui ne voyait pas d'un bon œil l'importation d'une industrie exclusivement de luxe. Le projet du roi reçut son exécution en 1600. Un certain nombre d'ouvriers flamands séduits par des promesses grosses d'argent et de privilèges arriva à Paris dans le cours de cette année. Ils étaient amenés par Jérôme de Comans, Marc de Comans et François de la Planche.

Henri IV, par lettres patentes du 12 janvier 1601, plaça cette colonie d'artistes sous les ordres de Jean de Fourcy, le surintendant de ses bâtiments. Il chargea Marc de Comans et François de la Planche de la conduite et direction de la manufacture des tapisseries. Les deux directeurs, *tapissiers du roi*, et en cette qualité commensaux de la maison de S. M., se trouvèrent jouir tout d'abord du privilège de l'exemption des tailles. Le roi, paraît-il, leur accorda des lettres d'anoblissement¹. Toutefois la noblesse de Marc de Comans semble ne pas provenir de cette source et dater d'une époque antérieure.

Au mois de janvier 1607, Henri IV conféra aux deux associés le privilège exclusif d'établir leur industrie dans la capitale et dans toutes autres villes : il avait fait du succès de l'entreprise une affaire

¹ Voir l'excellent ouvrage de M. Lacordaire : *Notice historique sur les Manufactures des Tapisseries des Gobelins*. 1855, in-8°.

personnelle. On peut en juger par le préambule des lettres-patentes de 1607.

« Nous avons pris ceste résolution d'establir en nostre ville de Paris et autres en ce royaume, la manufacture de tapisseries, en intention de rendre cappables nosdicts subjects, par la pratique et expérience qu'en feront les seigneurs Marc de Commans et François de la Planche et compagnie, lesquels nous avons faict venir du Pays-Bas, depuis leur arrivée entendus diverses foys sur ce subject, avec aucuns des plus notables bourgeois et marchans de nostre ville de Paris qui ont quelque cognoissance en cest art. »

C'est surtout à l'occasion de ces lettres que percent les dispositions peu bienveillantes de Sully pour l'établissement créé et patroné par le roi. Le passage suivant de ses Mémoires contient l'expression de sa mauvaise humeur : « On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers flamands qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin, il fut conclu en présence de Sillery et de moi qu'il leur seroit donné pour leur établissement cent mille francs que Henry fut très soigneux de m'avertir de payer¹. »

La lettre du roi relative à ce paiement est du 15 mars 1607.

Outre les 100,000 #, il avait été stipulé une pension de 1,500 # au profit de Marc de Comans et de François de la Planche, et une exemption des tailles et de toutes autres charges en faveur des ouvriers.

La manufacture, installée tout d'abord dans quelques bâtiments conservés du palais des Tournelles, fut, par suite de l'exiguité du local, transférée dès l'année 1603 dans l'une des maisons de teinture de la famille Gobelin au faubourg Saint-Marcel.

Le monopole accordé à Marc de Comans et à François de la Planche remontant à 1601 était de vingt-cinq années; il expirait donc en 1625; Louis XIII le leur continua, par lettres-patentes du 8 avril de ladite année, pour une période de dix-huit ans.

En 1629, les deux directeurs se démisèrent de leurs fonctions en faveur de Charles de Comans et de Raphaël de la Planche, leurs fils. Cette association dura peu de temps: faute de s'entendre, les nouveaux directeurs se séparèrent, et ils obtinrent, le 30 juillet 1633, un arrêt du conseil du roi qui leur permit d'exercer séparément leur monopole.

¹ Texte de l'édition de *Londres*, 1747, in-4°, tome III, page 48.

Charles de Comans resta seul à la tête de l'établissement des Gobelins. Il mourut au mois de décembre 1634.

Son frère Alexandre lui succéda.

En 1643 cessait le privilège concédé par Henri IV et renouvelé par Louis XIII; Louis XIV le renouvela au profit d'Alexandre de Comans, pour une même période de dix-huit années, à la date du 31 décembre.

Alexandre de Comans étant décédé en 1650, le roi, par lettres-patentes du 10 mai 1651, accorda « la direction des manufactures de tapisseries de la ville de Paris et autres de son royaume à Hippolyte de Comans, escuyer, sieur des Ondes, » frère des deux derniers directeurs.

La concession prenait fin en 1661. Cette fois Louis XIV ne la renouvela point; il voulait donner une toute autre organisation à l'œuvre de Henri IV. Il retint donc l'établissement des Gobelins entre les mains de l'État, le convertit en manufacture des meubles de la couronne, et lui donna pour directeur son peintre ordinaire, Charles Le Brun.

Marc de Comans, le tapissier du roi, ne me paraît pas avoir été un artiste dans la véritable acception du mot, — je le regrette pour sa mémoire, — mais, suivant moi, ce fut tout simplement un spéculateur habile et heureux. Son esprit le portait vers les entreprises. Il avait mené à bonne fin, dans son propre intérêt, et aussi au gré du monarque, celle des tapisseries, il devait également réussir dans une spéculation d'une nature bien différente.

Un de ses compatriotes, Humfray Bradley, avait commencé le dessèchement des marais inondés de Saint-Louis, près de Muron et de Tonnay-Charente, en Saintonge, mais il s'était trouvé dans l'obligation de renoncer à son entreprise. Marc de Comans, son frère Jérôme et François de la Planche, crurent pouvoir reprendre l'opération; ils s'entendirent à cet effet avec plusieurs personnes notables; ils obtinrent l'agrément du roi et se mirent à l'œuvre. La plus grande partie des marais appartenait à Jeanne de Saulx-Tavannes, veuve de René de Rochechouart, baron de Mortemart et seigneur de Tonnay-Charente. Cette dame consentit à les céder sous la réserve pour elle d'un vingtième des terrains après leur dessèchement, d'une rente annuelle de douze deniers par journal et d'un cheval de ser-

vice apprécié 50 #, à titre d'hommage à chaque mutation de seigneur¹.

Au mois de janvier 1607, la concession fut accordée par l'autorité royale, avec une foule de privilèges pour les dessécheurs. Les Comans firent alors venir de Flandres une colonie d'ouvriers, — ils avaient à merveille l'entente de cette sorte d'embauchage. La colonie exécuta les travaux, et le territoire assaini et fécondé par elle, en souvenir retint le nom de Petite-Flandre.

Le partage effectué entre les dessécheurs attribua une portion de terrains fort étendue à la famille de Comans. Celle-ci y créa le fief des Ondes, autrement dit le Pavillon, la Cabane neuve, etc.

C'est sans doute à raison du fief des Ondes qu'Hippolyte de Comans fut assigné, en 1666, devant l'intendant de Limoges, Henri d'Aguesseau, pour produire les preuves de sa noblesse. Il se trouva quelque peu dans l'embarras, le traictant chargé de suivre l'affaire se montrait naturellement peu traitable. Hippolyte de Comans ne semblait pas disposé à user auprès de lui des lettres accordées à son père et à lui-même; il aurait voulu représenter les titres d'une noblesse ancienne et non de fraîche date; mais ces titres, il fallait en faire la recherche aux Pays-Bas, et le moment n'était pas propice, alors que la guerre se poursuivait avec acharnement entre ce pays et l'Angleterre. Il résolut donc de s'adresser au conseil d'État.

Voici un document préparé en vue de cette affaire qui établit à merveille la situation du gentilhomme aux abois :

« Hippolyte demeuré seul de tous ses frères morts dans le célibat a esté assigné à Limoges, pour faire ses preuues de noblesse, s'estant rencontré à vne terre qu'il a en Saintonge, dans la généralité de Limoges; en quoy le traictant a agi contre les termes de la déclaration du Roy pour la recherche des nobles, qui dict exprès que S. M. n'entent pas que ceux qui sont demeurants en sa ville de Paris soyent assignéz ny recherchéz; pourquoy ledict Hippolyte ayant iustifié sa principale demeure à Paris, demandoit d'estre déchargé de ladicte assignation; sur quoy ledict traictant ne voulant contester ni acquiescer, il a esté conseillé de demander d'estre renuoyé à faire ses preuues au conseil, tant afin de n'estre point obligé de se rendre à Limoges, où, en cas de conuocation de la noblesse, ne se rendant pas, il coureroit risque de l'embaras de saisie de ses

¹ Gautier. *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. 1839, in-4°.

terres pendant qu'il seroit en estat à Paris où ailleurs, que parce qu'il n'a pas de tiltres dans la prouince, et luy sera plus auantageux de les faire examiner à Paris où est sa demeure, que d'attendre les longueurs des traictans à Limoges ; mais M. d'Aguesseau ayant mis sur cette requeste : soit communiqué au traictant ; ledict traictant nommé L'Orbrie a retenu la requeste et ne veut respondre ; ce qui oblige ledict Hippolyte de Comans de recourir au conseil pour esuiter surprinse, ne pouuant tousiours estre à Limoges où il s'est rendu à l'assignation au mois de septembre 1666.

« Pour se deffendre au conseil, encor qu'il seroit plus auantageux de faire les preuues des filiations cy-dessus¹, d'autant qu'il est comme impossible d'en faire la recherche dans les Pays-Bas, dans l'estat présent des affaires, ledict est réduit à se seruir de l'édicte du roy Henry 4, vérifié et confirmé par Louis 13 et Louis 14, par lequel lesdicts de Comans sont déclarés nobles pour iouir des priuileges dont iouissent les autres gentilshommes de ce royaume. »

Mon dossier ne contient pas l'arrêt rendu par le conseil d'État ; nul doute qu'il n'ait été favorable, et qu'Hippolyte de Comans n'ait été déchargé de l'assignation de l'intendant de Limoges et maintenu dans ses priuileges. Toutefois il reste encore à savoir si le conseil a admis d'autres preuves que celles qui résultent des lettres accordées par Henri IV et ses successeurs. Dans tous les cas, c'est sur les pièces fournies au conseil d'État qu'a été dressée la généalogie dont je vais donner le texte. Ce document, écrit sur une feuille in-folio en placard, présente la filiation de la famille de Comans au moyen d'accolades. J'ai cru devoir le disposer autrement, de manière à ce qu'il fût possible de l'insérer dans la *Revue*. Je n'y ai apporté aucun autre changement ; j'ai conservé l'orthographe et régularisé seulement certaines abréviations, les accents, la ponctuation et les lettres capitales.

¹ La requête débute par la filiation d'Hippolyte de Comans, à partir de Jean.

DE COMANS

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE COMANS, ORIGINAIRE DE BRABANT, TIRÉE EN PARTIE SUR CELLE QUI A ESTÉ PRODUITTE PAR MESSIRE HYPOLITE DE COMANS, SEIGNEUR DES ONDES, AU PROCÈS QU'IL A EU AU CONSEIL DU ROY POUR SA NOBLESSE ÉNONCÉE DANS L'ARREST DU..... 1666.

DE COMANS, porte : *D'azur, ondé d'argent; au chef de gueule chargé de trois pezans ou tourteaux d'or* ¹.

I. *Jean de Comans* a esté escuyer des deux derniers ducs de Bourgogne. Il a épousé *Marie de Lauray* ², et de (ce) mariage, il est né vn fils, qui suit :

II. *Cæsar de Comans* commandoit la cauallerie de l'empereur Charles-Quint, sous le comte Van Buren, dont il estoit proche parent ³. Il a épousé *N... Spinola*, fille du marquis Spinola, néapolitain, et eut pour enfans *Thomas de Comans*, qui suit :

III. *Thomas de Comans*, né en 1520, fut appelé à la cour pour l'estime et l'affection que l'empereur auoit pour son père. Il suiuit l'empereur en Espagne, au monastère de St Juste de l'ordre de St Jerosme, jusques à son décès qui suruint en 1558, après lequel il se retira à Anuers, où il épousa *Françoise d'Astry*, fille du milord Astry et de N. Morus, sœur de *Thomas Morus*, chanceillier d'Angleterre, qui estoit refugiée avec sa famille à Anuers, à cause de la persécution qui s'estoit éleuée en Angleterre contre les catholiques. De ce mariage sont issus trois enfans, qui suiuent :

1° *Jérosme de Comans*, seigneur de Villars, né en 1560, fut d'abord employé par les Roys de France, d'Espagne et d'Angleterre en diuerses négociations importantes qu'il a écrites dans ses

¹ Voici les armoiries de la famille de Comans complétées au moyen de l'Armorial de 1696 : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'or.*

² « *Marie de Hauray*, » d'après le mémoire d'Hippolyte de Comans déjà cité.

³ « Il commandoit la cauallerie de l'empereur Charles-Quint avec son cousin le comte Van Bueren dont les descendants demeurent à Vtrecht et fut tué deuant Paue, à la prinse de François premier. » — *Même document.*

mémoires, qui ont esté imprimés, et par la suite il se retira en ce Royaume, où il fut appelé par le Roy Henry 4^e, qui l'honora d'un breuet de maistre d'hostel ordinaire de sa maison. Il épousa *Suzanne de Houchin*, fille de Charles de Houchin, seigneur de Longastre ¹ près Béthune, et de Marie de Longueual, fille du comte de Buquoy, général de la cauallerie de l'empereur, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il est mort en 1630.

2 *Marc de Comans* (dont l'article suivra celui de Gaspard, ci-après) ;

3 *Gaspar de Comans*, né en 1565, a esté employé dans diuers emplois considérables par les Roys d'Espagne et de Portugal. Il est mort gouverneur de la Guinée, à St Georges de la Mine ². Il auoit épousé à Lisbonne, le....., *Anthoinette Dorte*, dont il eut quatre enfans, qui suiuent :

1 *Françoise de Comans* a esté religieuse-prieure des religieuses chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin de Westminster ; est morte en Flandres en 1658.

2 *Thomas de Comans*, (auteur du rameau d'Astry, qui viendra plus loin).

3 *Isabelle de Comans* a esté mariée à *Mathieu-Anthoine de Macède* ³, espagnol, qui commandoit en Portugal dans la ville de Porto-Porto ; et de ce mariage, il est né cinq enfans qui suiuent :

1 *Gaspard de Macède* fut escuier de Charles I^{er}, roy d'Angleterre, qui perdit la vie par la conspiration de Fairfax et Cromuel ses suiets ; est mort à Londres.

2 *Jean de Macède* a commandé à Fernambouck.

3 *François de Macède*, s^r de Roqueuille, a serui avec distinction dans les armées du Roy, fut pris des Turcs, mené esclau à Alger, depuis a esté ayde de camp de M. le mareschal de Gramont, en Flandre, et enfin capitaine de cheuaux-legers dans le régiment de Nancre ; est mort en 1695.

4 *Marie de Macède*.

¹ « et Annezin. » — *Même document.*

² « 1592. » — *Id.*

³ Mathias-Antonio de Macède, chevalier de l'Habit du Christ, était fils de Bechol-Oranget de Macède et d'Antoinette Fonseca. — *Maintenue de Henri d'Aguesseau, intendant de Limoges.*

5 *Anthoinette de Macède* mariée en Portugal, à Dom *Anthoine-Louis Dasuède*, secrétaire des command^s du Roy de Portugal, dont il est né deux fils : *Jérosme Dasuède*, jacobin ; *Jean Dasuède*, cordelier.

4 *Anne de Comans*, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, à Lisbonne.

III. *Marc de Comans*, seigneur des Hermines, né en 1563, fut appelé auprès du Roy Henry 4^e, avec Jérosme de Comans, son frère ¹. Le Roy désirant se servir d'eux en plusieurs entreprises considérables pour le bien du Royaume les prit en sa protection, es fit commençaux de sa maison, leur accorda diuers priuileges suivant ce qui paroist dans plusieurs édicts et particulièrement dans ceux du mois de janvier 1607, pour le desseichement des terres inondées et pour l'establissement de diuerses manufactures entre autres des tapisseries, à la direction desquelles le Roy attacha particulièrement leurs pensions, à la charge que cette direction ne pouroit leur estre imputée ny à leurs successeurs, nés et à naistre, pour acte dérogeant à noblesse dont Sa Maiesté les a relleués par le mesme édit ; ce qui donna lieu à M^{rs} de Harlay de Sancy, de Fourcy et à plusieurs autres personnes de quallité, d'entrer dans des traités de société qui furent contractés en conséquence de ces édicts qui ont esté exécutés, en sorte que dans la dernière recherche qui a esté faite des nobles, leur postérité a esté maintenue dans sa noblesse, par un arrest célèbre du Conseil du Roy de l'année 1666. Il auoit épousé en... *Catherine de La Planche*, et est mort en 1644, ayant laissé dix enfans qui suiuent :

1 *Catherine de Comans*, morte en 1666. Elle auoit esté mariée à *Jean Vandernesse*, qui a esté employé par le Roy Henry 4^e et par le grand duc de Toscane en diuerses négociations et commissions importantes. Il est mort en... Ils eurent des enfans dont plusieurs sont morts jeunes et il n'en est resté que deux :

1 *Jean-Charles*, mort jeune ;

2 *Catherine*, mariée ² à M^{re} *Anthoine Dreux*, seigneur de Croisches ³, dont il est né deux enfans : *Catherine Dreux* ;

¹ « et les héritiers dud. Gaspard. » — Document déjà cité.

² Le 30 janvier 1649. — Beauchet-Filleau. *Dict. des familles de l'ancien Poitou. Gen. de Dreux.*

³ Catherine Vandernesse, veuve de messire Antoine Dreux, chevalier, seigneur

Louis-Joseph Dreux.

2 *Thomas de Comans*, seigneur de Rouual, a passé par divers emplois dans les armées du Roy, et est mort en 1629, d'une maladie d'armée, dont il fut atteint au siège de la Rochelle et est enterré dans la paroisse de Tonné-Charente ¹. N'a point laissé de postérité.

3 *Louis de Comans* a serui avec distinction dans les armées du Roy, dans celles des Hollandois et enfin dans celles des Vénitiens. Il est mort à Venise en 1645, colonel d'un régiment d'infanterie ² et mareschal de bataille au service des Vénitiens, est enterré dans l'église des Jacobins de Venise. N'a pas laissé de postérité.

4 *Charles de Comans*, mort en 1635 ³, sans avoir laissé de postérité.

5 *Henry de Comans*, religieux minime, mort à Bruxelles en 1670, en grande réputation.

de Croisches en Berri, possédait par moitié le fief du Pavillon et autres terres ou marais dans la paroisse de Tonnay-Charente : ces biens provenaient de la succession de son grand-père Marc de Comans. L'autre moitié appartenait à sa cousine-germaine Catherine Coex, femme de Pierre Masson, et à leurs enfants : Pierre, avocat en parlement, Catherine et Marie-Madeleine, religieuses à l'abbaye de Port-Royal. *Mémoire sans date, postérieur à l'année 1673.*

¹ On voit encore dans l'église de Tonnay-Charente l'épitaphe de Thomas de Comans. Elle est gravée sur marbre noir et surmontée de ses armes. La voici telle qu'elle est donnée par M. l'abbé Lacurie :

THOMAE. DE. COMANS. VIRI. PATRITII.
 MAIORVM. IMAGINIBVS. PROPRIE. MARTIS.
 GLORIA. CLARI.
 QVEM. REGIVS. LVCTVS. DESIDERAVIT.
 DVM. AD. REGIOS. PEDES. RVPELLA. VICTA. LUGERET.
 HIPPOLYTVS. S. M. O. EQVES. HONORIS.
 FLANDRIAE. TOPARCHVS. THOMAM.
 FRATREM. BENEMERENTEM.
 JVSTI. EXEQVIARVM. ET. SEPVLCRALI. LAPIDE.
 VT. DOLOREM. SVVM. LENIRET.
 MOESTISSIMVS. TVMVLAVIT.
 OBIT. III. KAL. NOV. M. DCXXVIII.
 IN PAGE.

Lacurie. *Excursion de Saintes à Luçon*. 1853, in-8°.

² « d'Allements au service de la République de Venise. » — Document déjà cité.

³ En décembre 1634. — Lacordaire, notice déjà citée.

6 *Françoise de Comans*, mariée à *Adrien Coex*¹, dont il est né deux filles, et est morte en 1681. (Ces deux filles sont :)

1 *Catherine Coex*.

2 *Marie-Magdeleine Coex*, a esté mariée à *Jacques Mesnard*, seigneur de la Couresièrre.

7 *Suzanne de Comans*, religieuse vrsuline, sous le nom de Sainte-Cécile, au grand conuent du faubourg St-Jacques, à Paris. Elle a fait l'establissement des Vrsulines de Bourges, où elle est morte en odeur de sainteté.

8 *Jérosme de Comans*, mort au sac de Mantoue, capitaine au régiment de Louis de Comans, son frère.

9 *Alexandre de Comans*², mort en 1650, sans auoir esté marié.

10 *Hypolite de Comans*, seigneur des Ondes, cheualier de l'ordre de Saint-Marc de Venise, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy Louis XIV, à présent régnant, mort en 1671, sans auoir été marié. Enterré dans l'église du nouitiat des Jésuites à Paris.

V. *Thomas de Comans*, seigneur d'Astry, gentilhomme d'un grand esprit et d'un grand mérite, a passé par diuers employs importants pour le seruice du Roy³. Il a épousé en...dame *Anne Forget*⁴, personne illustre en toutes choses, et de ce mariage il est né quatre enfans qui suiuent :

1 *Louis de Comans d'Astry*, mort jeune ;

2 *Marie de Comans d'Astry* a esté mariée en... à messire *Jean Rouillé*, comte de Meslé, qui après auoir passé par les charges de conseiller en la cour des aydes, maistre des requestes et d'intendant en Prouence est a présent conseiller d'estat ordinaire, aussi considérable par son mérite particulier que par sa quallité⁵. Ils ont eu cinq enfans qui suiuent :

¹ Le contrat de mariage de Françoise de Comans avec *Adrien Coex*, marchand de la ville de Paris, est du 26 mars 1621. La mariée eut en dot 12,000 #.

² « En la ditte direction » des Gobelins. — *Document déjà cité*.

³ Maître d'hôtel ordinaire du roi. — Courcelles. *Pairs de France, Gen. Rouillé*.

⁴ *Aliàs* Jeanne.

⁵ Jean Rouillé, comte de Meslay-le-Vidame, épousa Marie de Comans en 1652. Il était fils de Jacques Rouillé, écuyer, seigneur de Meslay, secrétaire du roi, receveur-général des finances de Normandie et de Marguerite de Baigneaux ; il mourut

1. M. *Jean Rouillé*, comte de Meslé, conseiller au parlement de Paris a épousé en... N. de la Briffe, fille de M. Armand de la Briffe, procureur-général au parlement de Paris, et de ce mariage il est né vn fils ¹.

2. *Marie Rouillé*, mariée en 1677 à messire *Charles-Denis de Bullion*, marquis de Gallardon, seigneur de Bullion, Bonnelles et autres lieux, preuost de Paris ² et ont 7 enfans ³.

3. *Thérese Rouillé*, mariée à messire *Jean-François de Noailles*, marquis de Noailles, lieutenant-général de la Haute-Auergne, mareschal des camps et armées du Roy, et de ce mariage il est né des enfans ⁴.

4. *Élisabeth Rouillé*, mariée à messire *Jean Bouchu*, comte de Pontdeuelle, maistre des requestes, intendant en Dauphiné et de l'armée du Roy en Italie; ont des enfans ⁵.

5. *Esprit Rouillé*, mort jeune.

3 *Anne de Comans d'Astry*, a esté mariée à messire *François des Vrsins*, marquis de Paloiseau, gouverneur pour le Roy des villes de Charleuille et du Mont-Olimpe ⁶, et de ce mariage il est né trois filles qui suiuent :

1. N. des *Vrsins de Paloiseau*, mariée à messire N. mar-

le 30 janvier 1698 et sa femme le 30 novembre 1717. — *Courcelles*. Tous deux avaient fait enregistrer leurs armoiries à l'armorial de 1696, généralité de Paris. *Bib. Imp.*

¹ Jean-Baptiste Rouillé, comte de Meslay, marié le 22 juillet 1696 à Anne-Catherine de la Briffe. Leur fils Anne-Jean était né le 22 avril 1690. — *Courcelles*.

² Marie-Anne Rouillé épousa le 21 décembre 1677 Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, etc., prévôt de Paris. Le marquis de Gallardon fut depuis gouverneur du Maine en 1698. — La Chenaye des Bois, *Dict. de la noblesse, Gen. de Bullion.*

³ Ils en eurent neuf. — *Id.*

⁴ Elle se nommait Marguerite-Thérèse; son mariage avec Jean-Baptiste-François, marquis de Noailles, est du 4 mai 1687. Elle épousa en secondes noces le duc de Richelieu. Du premier lit elle laissa quatre enfans. — *Divers.*

⁵ Elle s'était mariée le 2 septembre 1683 à Etienne-Jean Bouchu, marquis de Lesart. Devenue veuve elle épousa le duc de Châtillon. — *Divers.*

⁶ François de Harville des Ursins, substitué aux nom et armes des Juvenel des Ursins par son aïeul le marquis de Traisnel, était veuf d'Isabelle Blondel de Joigny, lorsqu'il épousa Anne de Comans; celle-ci mourut au mois d'août 1693. Le marquis de Palaiseau se maria en troisièmes noces le 14 septembre 1699 à Angélique-Cécile de Montmorin de Saint-Hérem. Il mourut le 10 octobre 1709. Il était fils d'Antoine de Harville, marquis de Palaiseau, etc., gouverneur de Calais, et d'Isabelle Favier du Boulay. — La Chenaye des Bois, *Gen. de Harville.*

quis *de la Tournelle*, capitaine aux gardes, gouverneur de Marsal et de Graueline¹.

2. *N. des Vrsins de Paloiseau*, religieuse à Jouare².

3. *Anne des Vrsins de Paloiseau* mariée à M^{re} *N. Arnault*, marquis de Pomponne, colonel du régiment de Henault³.

4. *Marguerite de Comans d'Astry*, religieuse à Longchamps.

La connaissance de certains faits, l'ignorance de certains autres de la part du généalogiste qui a dressé le présent travail, le rapprochement des dates, m'autorisent à donner à ce document la date de 1697.

LA MORINERIE.

¹ Anne-Polixène, femme de Roger, marquis de la Tournelle. — *Id.*

² Inconnue à La Chenaye.

³ Constance, suivant La Chenaye, mariée le 11 mars 1694 à Nicolas-Simon Arnault, marquis de Pomponne, lieutenant-général et commandant pour le Roi au gouvernement de l'île de France.
